



**RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n° BFC-2025-11-17-00002

**Portant composition de la commission électorale des représentants étudiants au Conseil
d'Administration du CROUS de Bourgogne-Franche-Comté 2026**

La Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Rectrice de l'académie de Besançon
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1 et suivants et R. 822-2, R 822-12-1 et suivants ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté du 23 octobre 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la circulaire du 13 novembre 2025 relative aux modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la consultation des représentants des organisations étudiantes représentatives.

ARRÊTE

Article 1er : La commission électorale relative aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Bourgogne Franche-Comté est composée comme suit :

- représentants de l'administration du CROUS :

Titulaires	Suppléants
Muriel BALDI, directrice générale	Estelle NILSSON, directrice de cabinet et des relations extérieures
Delphine MOUTURIER-GRILLOT, directrice de la vie étudiante	Thierry FRAGNET, adjoint à la directrice de la vie étudiante
Philippe MAURO, directeur de site, Belfort-Montbéliard	Jonathan NOUVELLON, sous-directeur de la communication
Jérôme MRABET, directeur de site, Dijon	Julie FAIVRE, directrice de l'hébergement
Fanny JEANROY, sous-directrice des politiques de sites	Sandrine PRESCOTT, sous-directrice de la transition écologique et solidaire

- représentants des électeurs étudiants :

Listes présentées	Titulaires	Suppléants
ORE « UNEF »	Aiden SAUSVERD	Léane BARDE
ORE « UNI »	Victor ANTOINE	Kenneth SOARES
ORE « FAGE »	Robinson DAOUST	Valentin ENCLOS
ORE « Coordination étudiante »	Cléa SAUSER	Noellie SOUQUES
ORE « Union étudiante »	Anaëlle YETNA	

Article 2 : La présidence de la commission sera assurée par Monsieur Gracian DIDIER, responsable de la délégation régionale à l'enseignement supérieur, responsable du pôle formation et vie universitaire du rectorat de région académique.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet du CROUS de Bourgogne-Franche-Comté et affiché dans ses locaux.

Article 4 : Le secrétaire général de la région académique de Bourgogne-Franche-Comté et la directrice générale du CROUS de Bourgogne-Franche-Comté sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait le 17 novembre 2025,

La Rectrice de la région académique
Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon,
Chancelière des universités



Nathalie ALBERT-MORETTI

Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication, dans les conditions prévues à l'article R. 421-1 du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.